

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Gestionnaire logistique, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, session 2025

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Gestionnaire logistique, ouvert au titre de l'affectataire ECOLE NORMALE SUPERIEURE LYON, au titre de l'année 2025 :

Madame DUCLOS Séverine, assistante ingénieure, présidente, Ens de Lyon, Lyon.

Madame DE BELLEFON Estelle, attachée principale d'administration de l'état, vice-présidente, Université Lyon 3, Lyon.

Monsieur ADDE Gilles, ingénieur d'études hors classe, expert, Ministère de l'éducation nationale, Paris.

Monsieur MIKOLAJCZIK Richard, ingénieur de recherche, suppléant, Ens de Lyon, Lyon.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Lyon, le 25/06/2025

Pour le président de l'ENS de Lyon
et par délégation
La directrice générale des services

Cécile O'BRIEN